

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 20 décembre 2021

Sous la présidence de M. **TROESTLER** Mario, Maire

Conseillers
en fonction :
15

ETAIENT PRESENTS : Mmes **BERBACH** Christine, **PALMA** Anne-Hélène, **PASCHETTO** Tania, **SCHWARTZ** Stéphanie, **SPEISSER** Audrey, **HIMBER** Muriel, Mrs, **DE RAMMELAERE** Rik, **SOERENSEN** Alain, **GISSELBRECHT** Claude, **BASTIAN** Marc, **FRITZ** Damien, **SCHOOR** Arthur

Conseillers
présents :
13

ABSENTS EXCUSES : **SIGRIST** Liên proc **SOERENSEN** Alain, **SCHLEISS** Hervé proc **SPEISSER** Audrey

Secrétaire de séance : **PALMA** Anne-Hélène

Début de Séance : 20h18

N°37/21 Achats Terrains

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'achat, à titre gracieux, de terrains privés :

- Cadastéré Section 6, parcelle 321 émanant des consorts : **BOXBERGER** Clément, **BOXBERGER** Hubert, **SCHOENAHN** Florence, d'une contenance de 19 m2.
- Cadastéré Section 6 parcelle 203, émanant des consorts : **RONELT** Alexandra et **LEVERT** Cyril, d'une contenance de 10 m2.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accordent cette transaction à titre gracieux et autorise Monsieur le Maire à toutes les formalités y afférent.

N°38/21 Demande de Subvention à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de demander la subvention à la Communauté des Communes des Portes de Rosheim dans le cadre de l'excédent de la FPU, à hauteur de 11 813 €. Cette somme sera allouée au projet de Construction d'un Groupement Scolaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention de signer tout acte y afférent.

N°39/21 Approbation du Conseil Municipal pour demande de prêt pour le Projet de Construction du Groupement Scolaire

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Caisse d'Epargne, après avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 13 Décembre 2021 :

- Un emprunt de 1 700 000 € au titre du financement de la construction d'un groupement scolaire aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 30 Ans
 - Différé d'amortissement : 2 ans
 - Échéance trimestrielle : Livret A + 0.25%
 - Échéance en capital constant
 - Option de passer à un taux fixe 5 années après signature du contrat

- Un prêt relais de 650 000 € afin de financer la TVA pour la construction d'un groupement scolaire, aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 24 mois
 - Échéance trimestrielle : 0.50 %
 - Échéance en capital constant

- Une ligne de trésorerie de 600 000 € afin d'avancer les frais avant subventions aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 12 mois renouvelables
 - Taux : €STR + marge de 0.60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à souscrire à ces offres et de signer tout document y afférent.

N°40/21 Approbation du Conseil Municipal pour demande de prêt pour le rachat des Ateliers Municipaux

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Mutuel, après avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 13 Décembre 2021 :

- un emprunt de 150 000 € au titre du financement du rachat des Ateliers Municipaux aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 10 Ans
 - Taux fixe : 0.60 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur Hervé SCHLEISS n'ayant pas pris part au vote.)

Autorise Monsieur le Maire à souscrire à ces offres et de signer tout document y afférent.

41/21 : Tarifs Communaux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux, à compter du 01/01/2022, comme suit.

Secrétariat

Photocopie A4 - recto	0.20 €
Photocopie A3 - recto	0.40 €
Photocopie A4 - recto-verso	0.40 €
Photocopie couleurs	+0.10 €

Salle Polyvalente

Apéritifs (personnes non-contribuable de la commune)	230.00 €
Autres manif. (personnes non-contribuable de la commune)	800.00 €
Apéritif (personnes contribuable la commune)	150.00 €
Autres manif. (personnes contribuable la commune)	230.00 €
Taux horaire (associations)	2.30 €
Caution	500.00 €
Forfait nettoyage	200.00 €
Indemnités forfaitaires dégradations : < à 0,5 m ²	50.00 €
Surface entre 0,5 m ² et 1 m ²	100.00 €
Surface entre 1 m ² et 2 m ²	200.00 €
Surface > à 2 m ²	Devis d'un professionnel
Télécommande vidéo	100,- €

**Les bris de vaisselles sont encaissés par le
Comité des Fêtes**

Poubelles

240 l.	63.00 €
120 l.	53.00 €
770 l.	320.00 €
Couvercle 240 l.	15.00 €
Couvercle 120 l.	13.00 €

Concession cimetière

15 ans (2M ²)	70.00 €
30 ans (2M ²)	140.00 €
15 ans (4M ²)	140.00 €
30 ans (4M ²)	280.00 €
Colombarium Grandes Cases – 15 ans	600.00 €
Colombarium Grandes Cases – 30 ans	1100.00 €
Colombarium Petites Cases – 15 ans	600.00 €
Colombarium Petites Cases – 30 ans	1100.00 €
Colombarium Droit de taxe	100.00 €

Bibliothèque

Indemnité de retard par fiche lecteur et par semaine	1.00 €
Impression 1 page noir/blanc	0.20 €
Impression les pages noir/blanc suivantes	0.15 €
Impression 1 page couleur	0.50 €
Rédition carte lecteur perdue	2.00 €
Caution résident saisonnier	30.00 €

Divers :

- M Alain Soerensen demande quand le lampadaire de la Rue de Mollberg sera remplacé. La Secrétaire Générale précise qu'un expert d'assurance doit passer le 13.01.22 pour constater les dégâts, et que, à la suite de cette intervention le lampadaire sera remplacé dans le mois qui suit.
- Mme Anne-Hélène PALMA demande que les bilans des subventions aux associations soient envoyés lors des convocations.
- M Marc Bastian fait part de la réunion avec le Select'om qui soulevait le souci des marche arrière du camion poubelles Rue du Rocher et au Lotissement le Koesterlé. Des bacs de collectes de 750 L ont été installés début décembre et les clés distribuées aux habitants.
- Monsieur Marc Bastian indique que les plantations du verger communal sont en cours par les employés communaux.
- Monsieur Marc Bastian indique que la bourse au verger de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim est ouverte et que toute information est disponibles sur leur site Internet.
- Monsieur Marc Bastian explique que la Communauté des Communes des Portes de Rosheim lance le plan « Trame noir » avec comme idée une extinction des lumières publics la nuit. Une étude est en cours à cet effet sur la pollution lumineuse au sein des Communes de la CCPR.
- Madame Audrey SPEISSER demande quand la fibre sera commercialisée. La Secrétaire Générale indique que les travaux ont pris du retard et que cette dernière sera commercialisée aux alentours de Juillet 2022 selon la Collectivité Européenne d'Alsace.

Fin à 22h00

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le Maire,
Mollkirch, le 22 Décembre 2021

Le Maire,
Mario TROESTLER

Mario TROESTLER

